



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 97/23 : APPROBATION DU MARCHÉ MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE A DES ÉTUDES DE DIAGNOSTICS POUVANT DÉCOULER SUR DES TRAVAUX DE RESTAURATION, D'ENTRETIEN POUR LA CONSERVATION, DE L'ABBAYE DE SILVACANE SUR LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHÉRON- MARCHÉ 2023-05 – SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique
- Considérant la nécessité de procéder à des études de diagnostics pouvant découler sur des travaux de restauration, d'entretien pour la conservation de l'Abbaye de Silvacane ; la commune de la Roque d'Anthéron doit faire appel à un groupement de maître d'œuvre,

APPROUVE l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relative à des études de diagnostics pouvant découler sur des travaux de restauration, d'entretien pour la conservation de l'Abbaye de Silvacane, au groupement d'entreprises dont le mandataire est la société Atelier DONJERKOVIC Architectes, représentée par Monsieur Philippe DONJERKOVIC, en qualité de président dont le siège est situé 139 boulevard Longchamp – 13001 MARSEILLE. En sus du mandataire, les membres du groupement sont : l'entreprise Laure VAN YSENDYCK et la société IGTECH.

DIT que la commune règlera les sommes dues selon les taux et la répartition indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires pour chacun des membres du groupement.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 15 décembre 2023



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le
Et de la publication ou notification le **1.8 DEC. 2023**